

Référence : NI_36

Note d'information

Objet : La revalorisation du salaire minimum garanti (SMG) et du salaire minimum agricole (SMAG)

A l'attention des SOENC, adhérents, délégués, responsables syndicaux, militants et sympathisants,

L'Institut de la Statistique et des Etudes Economiques de Nouvelle Calédonie (ISEE-NC) a publié récemment l'indice des prix à la consommation hors tabac (IPCHT) du mois d'avril 2022.

Pour le mois d'**avril 2022**, cet indice est de 101,97. Il apparait ainsi une hausse de 0,90% par rapport à l'indice des prix hors tabac constaté lors de la fixation du salaire minimum garanti immédiatement antérieur (janvier 2022).

Cette évolution étant supérieure à 0,5%, il convient de **revaloriser le SMG et SMAG à compter du 1^{er} juin 2022**, soit le premier jour du mois suivant la publication de l'indice.

- Calcul de l'évolution de l'indice des prix :

Le résultat du calcul de la variation de l'indice des prix s'établit à 0.90.

$$\frac{101,97 - 101,06}{101,06} \times 100 = 0.900 \text{ arrondi à } 0.90.$$

- Calcul de la hausse du SMG :

Le calcul de la hausse du taux horaire du SMG s'obtient par la somme du taux horaire actuel et de la variation de l'indice des prix. Il s'élève à 945,90 francs CFP.

$$937,46 \times 0.90\% = 8.437 \text{ arrondi à } 8.44$$

$$937,46 + 8.44 = \mathbf{945.90.}$$

Nouméa le 18/05/2022

- Calcul de la hausse du SMAG :

Le calcul de la hausse du taux horaire du SMAG s'obtient par la somme du taux horaire actuel et de la variation de l'indice des prix. Il s'élève à 804,03 francs CFP.

$$796,86 \times 0.90\% = 7.17174 \text{ arrondi à } 7.17$$

$$796,86 + 7.17 = \mathbf{804.03.}$$

A titre informatif, le tableau ci-dessous synthétise l'évolution de la revalorisation du SMG et du SMAG depuis 2017 :

	Au 1 ^{er} février 2017	Au 1 ^{er} juin 2017	Au 1 ^{er} août 2017	Au 1 ^{er} octobre 2018	Au 1 ^{er} mai 2022	Au 1 ^{er} juin 2022
Indice des prix hors tabac	106,01 (déc. 2016)	106,59 (avril 2017)	107,27 (juin 2017)	107,87 (août 2018)	101,06 (janvier 2022)	101,97 (avril 2022)
Taux horaire brut du SMG	910,42 CFP	915,42 CFP	921,28 CFP	926,44 CFP	937,46 CFP	945,90 CFP
Taux horaire brut du SMAG	773,86 CFP	778,12 CFP	783,1 CFP	787,49 CFP	796,86 CFP	804,03 CFP
Rémunération mensuelle brute du SMAG pour 169 heures	130 782 CFP	131 502 CFP	132 344 CFP	133 086 CFP	134 669 CFP	135 881 CFP
Rémunération mensuelle brute du SMG pour 169 heures	153 861 CFP	154 706 CFP	155 696 CFP	156 568 CFP	158 431 CFP	159 857 CFP

Il vous est donc proposé de porter, à compter du 1^{er} Juin 2022 :

- Le taux horaire brut du SMG à 945.90 francs CFP correspondant à un salaire mensuel brut (169 heures) de 159 857.1 francs arrondi à **159 857 francs CFP**.
- Le taux horaire brut du SMAG à 804.03 francs CFP correspondant à un salaire mensuel brut (169 heures) de 135 881.07 francs arrondi à **135 881 francs CFP**.

Merci de partager ces informations à vos sections et à vos adhérents.

Milo POANIEWA, le secrétaire général et ses adjoints,